



canada  snowboard

Suite 301-333 Terminal Avenue, Vancouver, BC V6A 4C1

p: 604-568-1135 | f: 604-568-1639 | e: info@canadasnowboard.ca | www.canadasnowboard.ca

FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LES CLUBS **2011-2012**

RENSEIGNEMENTS SUR LE CLUB :

NOM DE L'ORGANISATION :

ADRESSE :

PERSONNE-RESSOURCE :

TITRE :

COURRIEL :

TÉLÉPHONE :

RENSEIGNEMENTS SUR LA DIRECTION DU CLUB :

PRÉSIDENT(E) :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel

SECRÉTAIRE :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel

AUTRES MEMBRES DE LA DIRECTION (noms seulement) :

MEMBRES FORMÉS PAR LA FCS :

OFFICIEL(LE)S FORMÉ(E)S PAR LA FCS :

1.

Niveau :

2.

Niveau :

3.

Niveau :

ENTRAÎNEUR(E)S FORMÉ(E)S PAR LA FCS :

1.

CERTIFICATION :

2.

CERTIFICATION :

JUGES FORMÉS PAR LA FCS :

1.

2.



Canadian
Heritage

Patrimoine
canadien



OWN THE | À NOUS LE
PODIUM | PODIUM

PROFIL DU CLUB	
À quand remonte la création du club?	
Le club est-il affilié à un autre club ou à une association provinciale/territoriale d'une autre discipline sanctionnée par l'Association canadienne des sports d'hiver? Le cas échéant, veuillez préciser.	
Le club est-il incorporé?	
Le club est-il inscrit à titre de société à but non lucratif (ou l'équivalent)?	
Le club est-il actuellement régi par un acte constitutif ou un ensemble de règlements administratifs?	
À quelle date s'est tenue la dernière assemblée générale annuelle du club?	
À quelle date est prévue la prochaine assemblée générale annuelle du club?	
Combien de membres le club comptait-il l'an dernier?	
Quelles sont les attentes du club relativement au nombre de membres pour l'année en cours?	

*****Veuillez prendre note que les frais d'adhésion annuels exigés des clubs sans but lucratif s'élèvent à 300 \$, auxquels s'ajoutent les frais exigés par l'association provinciale/territoriale de snowboard (AP/TS). De plus, l'assurance responsabilité pour les directeurs et les membres de la direction qui est inclus dans les frais d'adhésion annuels exigés des clubs est obligatoire pour tous les clubs à but non lucratif. Si vous souscrivez déjà à une police d'assurance responsabilité pour les directeurs et les membres de la direction, vous devez joindre un certificat d'assurance au présent formulaire et un crédit de 200\$ s'appliquera. Les clubs « à but lucratif » doivent conclure une entente de prestation de programmes (APP) et payer des frais annuels de 250 \$, auxquels s'ajoutent les frais exigés par l'APS. L'APP prend fin le 30 juin, sans égard à la date de début. Notre police d'assurance responsabilité pour les directeurs et les membres de la direction n'est pas offerte aux clubs « à but lucratif ». *****

SIGNATURE

DATE



Patrimoine
canadien
Sport Canada

Canadian
Heritage



OWN THE | À NOUS LE
PODIUM | PODIUM
2010